



MÉDECINS DU MONDE 世界医師会 DOCTORS OF THE WORLD منظمة أطباء العالم LÄKARE I VÄRLDEN MEDICI DEL MONDO
ΓΙΓΤΡΟΙ ΤΟΥ ΚΟΣΜΟΥ DOKTERS VAN DE WERELD MÉDICOS DO MUNDO MÉDICOS DEL MUNDO 世界の医師 ARZTE DER
WELT दुनिया के डॉक्टर MÉDECINS DU MONDE 世界医師会 DOCTORS OF THE WORLD منظمة أطباء العالم LÄKARE I VÄRLDEN

N'imprimez ce message que si nécessaire. No imprima este mensaje a no ser que sea necesario. Do not print this message unless it is necessary.

Termes de références du consultant

Programme « Promouvoir le droit à décider pour réduire la morbi-mortalité liée aux grossesses non désirées » à Port au Prince.

Volet Plaidoyer en faveur des Droits sexuels et reproductifs

Présentation du programme « Grossesses Non Désirées » à Port-au-Prince (PaP)

MdM-F a mené entre février 2014 et avril 2017 un programme visant à l'amélioration des soins préventifs et curatifs liés aux complications des avortements incomplets et à la promotion des droits sexuels et reproductifs. Ce programme bénéficie aujourd'hui d'un nouveau financement de l'Agence Française de Développement, permettant de poursuivre jusqu'en avril 2019 le travail entrepris, tout en faisant un focus sur le public jeunes et adolescent.e.s. Au niveau institutionnel, le programme se base sur deux types de partenariats : d'une part avec les structures de santé de PaP apportant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) et relevant du système de santé national et d'autre part avec l'organisation SOFA et la fondation POZ issues de la société civile.

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'une convention-programme intitulée « *Promouvoir le droit à décider pour réduire la morbi-mortalité liée aux grossesses non désirées* » signée entre Médecins du Monde et l'AFD et qui implique, entre mai 2017 et avril 2019, 5 pays : Haïti, Madagascar, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et République Démocratique du Congo.

L'objectif global de cette nouvelle phase de ce programme est de contribuer à la réduction de la morbi-mortalité maternelle associée aux grossesses non désirées, en particulier chez les jeunes et adolescent.e.s. Le programme se déroule dans la zone métropolitaine de Port au Prince.

Le premier objectif spécifique est d'améliorer la prévention et la prise en charge des Grossesses Non désirées selon une approche par les droits, en particulier auprès de jeunes et adolescent.e.s dans la zone d'intervention.

4 résultats sont attendus :

- Résultat 1 : L'offre de soins, de prévention et de prise en charge des GND est renforcée, en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes et adolescent.e.s
- Résultat 2 : Les capacités des titulaires de droits sont renforcées, y compris celles des jeunes et des adolescent.e.s

- Résultats 3 : Les modalités d'intervention et les spécificités de l'accès aux services de SSR des jeunes et des adolescent.e.s sont documentées et évaluées
- Résultat 4 : Promouvoir l'adoption et l'application effective de politiques publiques favorables à la prévention et à la prise en charge des grossesses non désirées, notamment au regard des spécificités des jeunes et adolescent.e.s, en ligne avec les standards régionaux et internationaux existants.

I Contexte de la consultation

MdM-Fr, dans le cadre de ce Résultat 4 de ce programme, souhaite améliorer l'appui apporté à ses partenaires en termes de plaidoyer, sur la problématique des grossesses non désirées. Dans ce cadre, MdM-Fr soutient, notamment, le Collectif sur les Droits en Santé Sexuelle et Reproductifs (Collectif DSSR).

Ce collectif a été constitué en février 2015, sous l'impulsion de MdM-Fr et de la SOFA. Il regroupe aujourd'hui 17 organisations haïtiennes qui travaillent dans le domaine de la santé, particulièrement la santé des femmes, de l'éducation, de la défense des droits humains et de la communication (médias). L'objectif de sa création était de constituer un espace de réflexion et d'action pour la défense des Droits sur la santé sexuelle et reproductive.

Ces droits sexuels et reproductifs impliquent le respect d'un certain nombre de droits fondamentaux et recouvrent l'exercice du :

- droit à l'autonomie physique et au respect de sa vie privée
- du droit à la sécurité et à la protection contre toutes les formes de violence
- du droit à la santé
- du droit de décider librement et avec discernement du nombre et de l'espacement des naissances
- du droit à l'information et à l'éducation, y compris en matière de sexualité et de procréation

Le collectif a élaboré un premier plan d'action, dont le résultat attendu était le renforcement de la dynamique de plaidoyer pour la réalisation des DSSR et la dépénalisation de l'avortement. Ce plan s'articulait autour de 4 leviers d'action :

- Lobbying
- Médias
- Mobilisation citoyenne
- Recherche/enquête

Un certain nombre d'actions ont pu être mises en place, comme l'organisation de conférence-débat autour de la journée du 28 septembre 2016 (Journée internationale pour la dépénalisation de l'avortement) et la rédaction d'articles de presse et de déclarations (article sur Alterpress du 29 septembre 2016, article du nouvelliste du 26 mars 2017, Déclaration du 28 septembre 2017). Le Collectif a, également, rédigé un texte d'avant-projet de loi portant sur l'interruption volontaire de grossesse.

Aujourd'hui, le collectif nécessite d'être à nouveau mobilisé pleinement. Le plan d'action élaboré n'a pas pu être encore évalué ni mis à jour. Ainsi, pour appuyer le collectif dans ce travail d'élaboration

d'une stratégie d'action, les organisations membres ont bénéficié d'une formation sur la méthodologie de plaidoyer, avec l'utilisation de l'outil Smartchart, conduite en partenariat avec l'ONG PSI, et qui s'est déroulée du 23 au 25 janvier 2018. Une première ébauche de stratégie de plaidoyer a été conçue lors de cette formation, et qui doit être maintenant finalisée par l'élaboration d'un plan d'action.

II Mandat du consultant

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec la coordinatrice du programme, la Référente technique et médicale du programme et la chargée de projet de la SOFA. Il sera sous la supervision de la coordinatrice du programme GND.

Conformément au cadre logique du programme et aux objectifs du Programme « *Promouvoir le droit à décider pour réduire la morbi-mortalité liée aux grossesses non désirées*, il s'agira de :

Objectif général de la prestation :

Appuyer les partenaires du programme (MdM-Fr et SOFA) dans la mise en œuvre du volet « plaidoyer » du programme présenté ci-dessus.

Objectif spécifique :

Renforcer la dynamique de plaidoyer sur les Droits sur la Santé sexuelle et reproductive et sur la dépénalisation de l'avortement.

Activités

Le consultant assurera les activités suivantes qui s'articulent autour de 4 principales thématiques :

1. Partenariat
2. Lobbying
3. Documentation et médias
4. Mobilisation citoyenne

Activités 1 : Partenariat

ACTIVITES	LIVRABLES ATTENDUS
1.1 Appui la structuration du Collectif DSSR	- état des lieux réalisé - liste des membres actualisée - un groupe de travail constitué - une charte commune rédigée
1.2 Appui l'animation du Collectif DSSR	- ordres du jour proposés - documentation recueillie - compte-rendus rédigés
1.3 Contribue à la finalisation du plan d'action	- travaux de groupe réalisés - stratégie finalisée - plan d'action élaboré - budget proposé

1.4 Appui la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - méthodologie de mise en œuvre proposée - outils de monitoring conçus - rapports d'activités finalisés
--	---

Activités 2 : Lobbying

ACTIVITES	LIVRABLES ATTENDUS
- Identifie les acteurs clés au niveau des Ministères, Parlement et des associations locales	- liste et coordonnées des institutions et des acteurs clés par institution
- Définit une stratégie d'approche pour chaque acteur clé	<ul style="list-style-type: none"> - messages clés produits - documentation support produite - agenda de rencontres élaboré

Activité 3 : Documentation et médias

ACTIVITES	LIVRABLES ATTENDUS
- Appui la rédaction de série d'articles, de notes de positionnement, de rapports et documentation liés aux actions et aux messages portés par le collectif	<ul style="list-style-type: none"> - articles, notes de positionnement, rapports compilés, relus et amendés - lieux de diffusion identifiés
- Appui la réalisation d'émissions de radio et télévision sur la problématique de l'avortement et la situation des DSSR	<ul style="list-style-type: none"> - fiches techniques élaborées - liste des intervenants préparée - évaluation réalisée
- Réalise un dossier de presse sur la problématique de l'avortement et de la situation des DSSR	- dossier de presse rédigé
- Rédige un document d'analyse du cadre légal en Haïti en matière de DSSR	- document d'analyse de cadre légal rédigé

Activité 4 : Mobilisation citoyenne

ACTIVITES	LIVRABLES ATTENDUS
- Appui à l'organisation de manifestations publiques en faveur des DSSR et de la dépénalisation de l'avortement	<ul style="list-style-type: none"> - termes de référence de l'action rédigés - actes des conférences rédigées - lieux de diffusion identifiés
- Appui à la conception d'outils de communication sur les DSSR avec les jeunes et adolescents	<ul style="list-style-type: none"> - contenus des outils finalisés - choix des supports validés

- Accompagne les jeunes plaideurs dans leurs actions de plaidoyers	- rapport des actions réalisées par les jeunes plaideurs
--	--

III Méthodologie de travail

Le/la consultant(e) proposera une méthodologie d'exécution des activités proposées décrivant les étapes, le nombre de jours prévu par type d'activité, la chronologie, les indicateurs, ainsi que les outils/matériels qui seront utilisés.

Il est à souligner que le chronogramme devra être mis à jour régulièrement et validé par les partenaires du projet.

IV Durée de la prestation

La durée de la prestation est de **144 jours calendaires répartis sur 12 mois**. La moyenne proposée est de 3 jours de travail par semaine. Ce nombre de jours pourra être adapté selon le rythme et les priorités programmatiques. Le consultant devra travailler, en présentiel, dans les bureaux de MdM-Fr et/ou de la SOFA.

La prestation commencera à partir de la date de la signature du contrat de prestation de services.

V Etablissement des Offres:

Le consultant soumettra une offre technique et une offre financière dans une enveloppe cachetée.

L'offre technique doit comporter les informations suivantes:

1. Une présentation détaillée du consultant (CV en annexe) et un résumé des dernières expériences démontrant les compétences en lien avec les activités demandées, au cours des 5 dernières années ;
2. La présentation de la méthodologie qui sera adoptée pour réaliser les activités ;
3. Un chronogramme détaillé des tâches montrant les interventions et leurs durées.

L'offre Financière comprendra les informations suivantes :

- a) Les Honoraires du consultant (taux requis par jour de travail)
- b) Le coût de l'offre établi en particulier par activité et le coût global ;
- c) La monnaie de l'offre est la gourde
- d) Les offres resteront valables pour une durée de 30 jours à compter de la date limite de remise de l'offre. MDM-F fera tout son possible pour sélectionner un soumissionnaire avant la fin de cette période. Il se réserve le droit de ne retenir aucune offre.

VI Soumission, réception et ouverture des offres

Trois (3) exemplaires des offres seront fournis à MDM-F et doivent porter la mention "**ORIGINAL**" (1) et "**COPIE**" (2). En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fait foi.

Le Consultant placera l'original et toutes les copies de l'offre technique dans une enveloppe sous pli cacheté portant clairement la mention «**OFFRE TECHNIQUE**». De même, seront placés l'original et toutes les copies de l'offre financière dans une enveloppe sous pli cacheté portant clairement la

mention **“OFFRE FINANCIERE”** et l’avertissement **«NE PAS OUVRIR EN MÊME TEMPS QUE L’OFFRE TECHNIQUE»**.

Le Consultant placera ensuite ces deux enveloppes dans une troisième enveloppe cachetée, laquelle porte l’adresse de MDM-F et les renseignements:

« OFFRE POUR L’APPUI A LA REALISATION DU VOLET PLAIDOYER »

Les offres techniques et financières doivent être remises à l’adresse de MDM-F, au 35 rue Casseus, Pacot, Port-au-Prince, au plus tard le **mardi 13 mars 2018, à 17h00**. Toute offre reçue après la date et l’heure limite de soumission des offres sera non valide et rejetée.

Evaluation des offres

Pendant la période de réception des offres et de l’attribution du contrat, toute personne souhaitant prendre contact avec MdM-F doit le faire par courrier électronique aux adresses suivantes : genco.haiti@medecinsdumonde.net et/ou coord.pap.haiti@medecinsdumonde.net . Toute tentative faite par un consultant soumissionnaire pour influencer le résultat de l’évaluation des offres peut entraîner le rejet de son offre.

VII Négociations

Les négociations comportent une clarification de l’offre technique, de la méthodologie, de toute suggestion faite par le consultant pour améliorer les Termes de Référence. Les négociations mettront au point les termes de référence définitifs, les diagrammes indiquant les activités et leurs durées et une discussion de l’offre financière. Si les négociations échouent, MDM-F invitera à négocier le consultant dont l’offre est classée immédiatement après celle-ci et ainsi de suite jusqu’à épuisement.

VIII Réunion d’information

Afin d’appuyer les candidats à la préparation de leur offre technique, une réunion d’information se tiendra dans les locaux de Médecins du Monde France, **le lundi 5 mars à 14h00**.